

Critères du Conseil Supérieur de l'Ordre des Médecins Vétérinaires pour les vétérinaires qui souhaitent accéder à la guidance apicole(Conseil Supérieur du 13/10/2016)

L'Ordre des Médecins Vétérinaires autorise la valorisation de deux niveaux de compétence vétérinaire dans le domaine de l'encadrement apicole et publiera la liste des vétérinaires répondant aux critères nécessaires:

- Médecin Vétérinaire porteur d'un certificat universitaire en apiculture sanctionné par un examen académique.
- Médecin Vétérinaire avec un intérêt pour l'apiculture: sur base d'une formation initiale certificative portant sur « les principes de base en gestion de la santé apicole par le médecin vétérinaire » répondant aux critères de la formation continue

Ces médecins vétérinaires sont les seuls autorisés à signer des contrats de guidance tels que prévus dans l'arrêté royal.

Tous les autres médecins vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre et agréés par le SPF qui ne sont pas repris sur cette liste sont habilités et autorisés à poser des actes vétérinaires et à prescrire/fournir des médicaments dans le cadre de la santé des abeilles, conformément aux législations en vigueur, mais à l'exclusion des actes réservés aux médecins vétérinaires de guidance apicole tels que définie par l'arrêté royal.

Pour figurer sur la liste des « Médecins Vétérinaires avec un intérêt pour l'apiculture », ces Médecins Vétérinaires devront répondre à la condition suivante:

- Présenter un certificat de participation à la formation initiale certificative « les principes de base en gestion de la santé apicole par le Médecin Vétérinaire» (détail ci-dessous)

Le maintien sur cette liste pourra être conditionné par le suivi d'une formation continue certifiée dans les matières relatives à la santé des abeilles, à la qualité des produits de l'apiculture et d'une manière générale à la gestion de la filière apicole.

Les modalités en seront définies en temps utiles

Détails de la formation
« Les principes de base en gestion de la santé apicole par le Médecin Vétérinaire »

Durée:

4 heures – certification 4 PFCC (QCM potentiel pour doublement des PFCC)

Groupe de 20 à 25 personnes (pour favoriser l'interactivité et le débat, donc reproduite plusieurs fois s'il y a de nombreux candidats)

Contenu:

1) Biologie de l'abeille et management des ruches (ces points sont présentés sous l'angle de leur importance sanitaire et de leur impact sur les pathologies, leur prévention et leur traitement).

- a) Caractéristiques de l'abeille et différentes races locales: ailes, poils velus, poils yeux, pattes adaptées
- b) Colonie, essaim et ruche: description
- c) Cycle de l'abeille: incubation de la reine, ouvrières et bourdons et les différents stades (œuf, larves, nymphes)
- d) Activité en fonction des saisons
- e) Nourriture (nectar, pollen, pollinisation) et grands principes du nourrissage hivernal
- f) Principe de l'essaimage et du pillage

➤ *Durée: 45 min*

2) Principales maladies des abeilles: fausse teigne, loque et varroa: pathogénie, épidémiologie, diagnostic différentiel, méthodes de prévention et de traitement.

➤ *Durée: 45 min*

3) Actualités en matière épidémiologique, santé des abeilles et qualité des produits de la ruche.

➤ *Durée: 15 min*

4) La législation sanitaire en vigueur en apiculture et le rôle des différents acteurs, dont les obligations du vétérinaire de guidance apicole.

➤ *Durée: 30 min*

5) Les traitements médicamenteux applicables en apiculture: molécules disponibles, utilisation de la cascade, circuit de distribution et suivi administratif.

➤ *Durée: 30 min*

6) Le guide de bonnes pratiques apicoles mis en œuvre par la filière apicole dans le cadre de l'auto-contrôle (AR du 14/11/2003).

➤ *Durée: 30 min*

7) Séance de questions réponses avec les participants et tous les intervenants.

➤ *Durée: 30 min*